

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 35 (1909)
Heft: 3

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chemins de fer fédéraux.

Principaux travaux d'extension et de parachèvement
à exécuter en 1909 sur le 1^{er} arrondissement.

Extrait du budget de construction pour 1909.

(Suite et fin ¹).

B. TRAVAUX NEUFS

Halte de *Chambésy*. Surélévation et reconstruction du passage supérieur du chemin communal. Devis Fr. 18 300. Il s'agit de l'exhaussement du pont en vue d'augmenter le profil d'espace libre à l'occasion du remplacement du passage supérieur du chemin communal, qui est en mauvais état.

Station de *Nyon*. Construction d'un bâtiment pour locaux de la poste et W.-C. Devis Fr. 11 000.

Gare de *Renens*. Construction d'une fosse à piquer près du dépôt. Devis Fr. 5 500.

Station de *Sierre*. Agrandissement général et construction d'un nouveau pont et d'un nouvel aqueduc pour la route et le canal de la Mandarèche. Devis Fr. 300 000. A déduire : Participation de la société anonyme d'aluminium, à Neuhausen, Fr. 20 000. Reste Fr. 280 000. Dépense prévue pour 1909 Fr. 100 000. Le devis ne se rapporte qu'à la première période de construction et comprend l'achat du terrain nécessaire à l'extension complète de la station, le nouveau pont pour la route et le canal, l'agrandissement du bâtiment aux voyageurs et des W.-C. neufs. La subvention de la fabrique d'aluminium correspond aux dépenses prévues pour l'allongement du pont traversant la voie de raccordement entre Sierre et la fabrique à Chippis.

Station de *Gampel*. Remplacement d'un passage à niveau par un passage supérieur. Devis Fr. 92 000. Le remplacement du passage à niveau est en corrélation avec la construction d'un nouveau pont pour route sur le Rhône.

Station de *Viège*. Extension des voies en suite de la mise en exploitation de la fabrique électro-chimique de la Lonza Fr. 50 000.

Gare de *Brigue*. Construction d'une remise pour quatre locomotives électriques Fr. 40 000.

Cossonay-Dailens. Remplacement du passage à niveau de la route de Lussery à Penthaz par un passage supérieur, en participation avec l'Etat de Vaud. Devis Fr. 44 000.

Ateliers de *Fribourg*. Extension de l'atelier des bâches. Devis Fr. 18 000. Cet agrandissement facilitera le travail à la sellerie et l'entretien des soufflets de voitures.

Station d'*Yvonand*. Extension pour le service des marchandises. Devis Fr. 51 500.

Morat-Charmey. Remplacement de deux passages à niveau par un passage supérieur, en participation avec l'Etat de Fribourg. Part des C. F. F. Fr. 25 000. A teneur d'une convention conclue avec le canton, les C. F. F. s'engagent à construire à leurs frais le pont sur la ligne; le canton, de son côté, se charge d'établir à ses frais les chemins d'accès.

Ligne télégraphique (y compris les appareils) directe *Lausanne-Berne*, avec postes aux bureaux d'administration de Lausanne et de Berne Fr. 9 600.

Bloc-système. Devis: a) *Montreux-Villeneuve*, avec poste intermédiaire à Territet Fr. 70 000; b) *St-Maurice-Bex*, avec poste intermédiaire aux Paluds Fr. 21 000. Total Fr. 91 000.

¹ Voir N° du 25 janvier 1909, page 22.

Participations conventionnelles à des corrections de cours d'eau et autres entreprises d'utilité publique Fr. 30 000.

Acquisitions de terrains en vue d'extensions futures 150 000 francs.

CONCOURS

Concours pour l'Hôtel des postes et des télégraphes,
à Aarau.Rapport du jury ¹.

Le jury dont la composition était indiquée au programme se réunit pour la première fois le 21 août 1908, à Aarau, pour fixer définitivement le programme de concours et visiter l'emplacement du futur Hôtel des postes et des télégraphes.

91 projets arrivèrent dans les délais voulus. Un projet fut exclu du concours, les constatations faites ayant relevé qu'il avait été remis à la poste deux jours après le délai prescrit.

Etant donnée cette énorme participation, le Conseil fédéral décida de renforcer le jury par un nouveau membre, choisi en la personne de M. E. Heman, architecte, à Bâle, et de remplacer en outre M. le professeur Recordon, empêché pour cause de maladie, par M. E. Fatio, architecte, à Genève. Le jury ainsi composé se réunit le 11 janvier, à 10 ¹/₂ heures du matin, dans la salle des pas-perdus du Palais fédéral, où les 91 projets étaient exposés de manière à en rendre l'examen très facile.

Ces projets portaient chacun un numéro d'ordre; leurs devises étaient les suivantes:

- Nos 1. *Aare*. — 2. *Heimatklänge*. — 3. *Beim Feerhause*. — 4. *Neustadt*. — 5. *Theorie und Praxis*. — 6. *Sturmfeder*. — 7. *Klar und wahr*. — 8. *Am Aarestrand*. — 10. *Rad*. — 11. *Lux*. — 12. *Giebel und Walm*. — 13. *Habsburg*. — 14. *Postillon*. — 15. *Zeitgemäss*. — 16. *Départ*. — 17. *Erda*. — 18. *Wirkung*. — 19. *In Eile*. — 20. *Christkindli*. — 21. *Lux (a)*. — 22. *Aare-Au*. — 23. *Heimat*. — 24. *Linie, Fläche und Material*. — 25. *Verkehr*. — 26. *Im Aargäu sind zwei Liebi*. — 27. *Weihnachtsglocken*. — 28. *Furtel*. — 29. «A». — 30. *Aar... Oh!* — 32. *Wohin gehst du?* — 33. *Glück auf!* — 34. *Stadtbild*. — 35. *Diligence*. — 37. *Jura*. — 38. *Im Stadtcharakter*. — 39. *Zum kleinen Tell*. — 40. *Monumental*. — 41. *Abendstille*. — 42. *Geranien*. — 43. *Im Geiste der Zeit*. — 44. *Giebedach*. — 45. *Penelope*. — 46. *Weihnacht 1908*. — 47. *Helle Schalter*. — 48. *P. A.* — 49. *Für Aarau*. — 50. *Staatspost*. — 51. *Adler*. — 52. *Markensammler*. — 53. *Mischlin*. — 54. *Erna*. — 55. *Postbox*. — 56. *Veni, vidi, vici*. — 57. *Franko*. — 58. *Zschokke*. — 59. *In Verkürzung gesehen*. — 60. *Weihnachtstraum*. — 61. *Aarau*. — 62. *Sowohl als auch*. — 63. *Hofanlage*. — 64. *Morse*. — 65. *M C M VIII*. — 67. *Mes Raisons*. — 68. *Aare (a)*. — 69. *Aarestrand*. — 70. *Freiheit*. — 71. *Christrose*. — 72. *Alpenzeiger*. — 73. *A dèr Aare*. — 74. *Bob!* — 75. *System*. — 76. *Haro*. — 77. *Rund Eck*. — 78. *Hilde*. — 79. *H. Zschokke*. — 80. *Spiel*. — 81. *Globus*. — 82. *Einfach*. — 83. *Rove*. — 84. *Express*. — 85. *Brief*. — 86. *Luce*. — 87. *Spes*. — 88. *Mehr Licht!* — 89. *Präludium*. — 90. *Strassenecke*. — 91. *Weihnachten 1908*. — 92. *Säulenhaus*. — 93. *Sic*. — 94. *Wie der Gegenstand*. — 95. *Zwei Giebel*.

Après s'être constitué et avoir choisi comme président M. E. Vischer, architecte, et comme secrétaire M. Heman, architecte, le jury put procéder à ses travaux.

¹ Voir *Bulletin technique*, 1908, page 218.

Les projets, avant d'être soumis au jury, avaient fait l'objet d'un premier examen par la Direction des constructions fédérales, afin de se rendre compte si les locaux projetés répondaient aux exigences du programme de la construction. Ce fut en général le cas, attendu que la plupart des concurrents s'en tinrent aux plans schématiques annexés au programme. Quelques projets dénotent toutefois des améliorations.

Les projets que le jury estima ne pas devoir être pris en considération pour être primés furent éliminés en deux tours. Après le premier tour, les numéros : 1, 2, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 30, 32, 33, 34, 35, 37, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 48, 49, 52, 53, 54, 56, 57, 59, 60, 61, 64, 65, 67, 69, 70, 73, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 93, 94.

Après le second tour, les numéros : 12, 15, 24, 27, 40, 47, 50, 51, 55, 58, 62, 63, 68, 71, 72, 74.

Il resta donc au choix restreint les projets numéros : 3, 4, 28, 29, 38, 39, 92, 95.

N° 3. — Le plan présente des avantages par rapport au plan schématique annexé au programme. L'espace utilisable de la cour de la poste est plus considérable. L'ordonnance différente des ailes latérales permet d'éviter d'avoir des locaux non éclairés. On peut considérer comme avantages que le corps principal se termine à angle droit du côté de la « Zeughausstrasse » et que les pans coupés aux deux rues latérales n'aient pas été maintenus.

Comme aspect extérieur, la structure des façades du projet principal est heureusement choisie et répond à la situation de l'emplacement ; il en est de même de la conception architectonique qui s'adapte aux conditions locales. La travée extrême près des frontons est d'un effet défavorable et il faudrait les rapprocher de l'angle comme dans la variante, ce qui renforcerait les piliers d'angle. Les escaliers devraient être mieux en harmonie avec les façades. La structure de ces dernières devrait aussi ressortir en plan.

N° 4. — Plan normal, moins bon toutefois au sujet de l'éclairage des corridors. La profondeur inégale de la remise n'est pas pratique. L'architecture est bonne en ce qui concerne la disposition, mais peu attrayante dans les détails. La tendance à développer au point de vue architectonique, l'aile du côté de la « Bahnhofplatz » est recommandable. L'ordonnance des façades répond jusqu'à un certain point au plan.

N° 28. — Plan normal et sans améliorations. L'architecture est bien étudiée, moins monumentale que dans d'autres projets, mais cependant bien disposée d'après les conditions de l'emplacement ; elle accuse en outre d'heureuses solutions pour les angles, en tant que cela est possible si on conserve les pans coupés.

N° 29. — Plan normal, sans améliorations. Projet étudié avec soin, toutefois la partie centrale de la façade principale n'est pas satisfaisante.

N° 38. — Plan semblable à celui du n° 3, mais la manière dont la construction se termine du côté de la « Zeughausstrasse » n'offre pas une bonne solution. L'architecture est simple et bonne. Etant données les dimensions de l'édifice, la structure générale devrait être un peu plus accentuée, ce qui permettrait d'éviter une certaine monotonie. Les piliers d'angles de la façade principale sont trop faibles.

N° 39. — Plan normal. Pour des raisons d'esthétique, la partie centrale, au II^e étage, est en retrait. L'architecture est bien étudiée au point de vue de la structure et des proportions

Les surfaces des fenêtres sont mesurées d'une manière trop exigüe. La manière dont les angles sont traités est manquée.

N° 92. — Le plan accuse les mêmes avantages, comme aussi les mêmes défauts que le projet n° 3. L'architecture a grand air, mais serait d'un plus bel effet sur un emplacement dégagé que dans une rue. Les piliers d'angles sont trop faibles.

N° 95. — Plan normal, mais le logement du concierge est transféré bien inutilement dans l'aile d'une remise. La structure de la façade principale est gracieuse, la façade latérale est manquée. La solution des angles n'est pas heureuse.

Le jury, considérant qu'aucun des projets présentés ne saurait être recommandé sans autre pour être exécuté, a renoncé à décerner un I^{er} prix. Des huit projets restés au choix restreint, six d'entre eux ont été primés ; l'attribution en est la suivante :

Un II ^e prix	au projet n° 3	Fr. 2500
ex-æquo II ^e	»	92 » 2500
III ^e	»	28 » 2000
IV ^e	»	4 » 1000
ex-æquo IV ^e	»	39 » 1000
» IV ^e	»	38 » 1000

Au cours de ses travaux, le jury a eu l'impression que trois des projets pourraient bien émaner d'un seul et même auteur ; dans ces prévisions, il a procédé selon les principes arrêtés en novembre 1908 par la Société suisse des ingénieurs et architectes et établi une répartition éventuelle des prix, comportant :

Un II ^e prix	au projet n° 3	Fr. 3000
III ^e	»	28 » 2000
IV ^e	»	4 » 1500
IV ^e	»	39 » 1500
V ^e	»	95 » 1000
V ^e	»	29 » 1000

Il fut constaté à l'ouverture des plis que les projets nos 3, 92 et 38 avaient été présentés par les mêmes auteurs ; le jury a, en conséquence, appliqué la répartition prévue pour cette éventualité.

II ^e prix	projet n° 3, auteurs :	MM. Bracher & Widmer et M. Daxelhofer, à Berne.
III ^e »	» 28, »	M. Alb. Schupisser, à Berne.
IV ^e »	» 4, »	M. Joh. Metzger, à Zurich.
IV ^e » ex-æquo »	39, »	MM. Joss & Klausner, à Berne.
V ^e »	» 95, »	M. Ernst Stöcklin, d'Ettingen, à Dresde.
V ^e » ex-æquo »	29, »	MM. Prince & Béguin, à Neuchâtel.

Après la clôture des délibérations, le jury fut informé de la possibilité de transférer éventuellement l'Hôtel des postes et des télégraphes sur la « Bahnhofplatz ». A l'unanimité des voix, il a décidé de recommander chaudement d'adopter cette solution.

Berne, le 12 janvier 1908.

E. VISCHER. E. BAUMGART, archit. Edmond FATIO.
FLÜKIGER. E. HEMAN, archit. B. S. A. A. STÉGER.